

Affaire suivie par : Cloé JACOB

Délégation départementale des Yvelines  
Département Veille et Sécurité Sanitaires  
Service Contrôle et Sécurité Sanitaires des Milieux

Courriel : ars-dt78-cssm@ars.sante.fr

Téléphone: 01 30 9773.51

Télécopie : 01 39 49 48 10

Réf :

PJ : 1 dossier transmis par voie électronique

Monsieur le Directeur  
DRIEE Ile de France  
Service Développement Durable des Territoires  
Pôle Evaluation Environnementale et  
Aménagement des territoires  
10 rue Crillon  
75194 PARIS CEDEX 04

Versailles, le 10 FEV. 2017

**Objet : Prélèvement permanent issu d'un forage dans un système aquifère soumis à autorisation au titre de l'article R 214.1 du code de l'environnement**

Monsieur le Directeur,

Le Service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines m'a transmis le dossier technique préalable à l'enquête publique relatif aux forages F1 et F2 situés sur la commune de Rosay (78).

Les procédures suivantes sont visées :

- Autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine
- Autorisation de prélèvement de l'eau
- Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux
- Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection

Le prélèvement étant soumis à autorisation au titre de la rubrique 1.1.2.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement, il a fait l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impacts des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. A ce titre, il requiert l'avis de l'autorité environnementale.

Ainsi, vous trouverez donc ci-joint un exemplaire du dossier comprenant notamment l'étude d'impact.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Général  
La Chef du Département  
Veille et Sécurité Sanitaires

Corinne FÉLIERS

Copie : Préfecture des Yvelines – Bureau de l'environnement  
SIRYAE